

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

Règlement (EU) n° 2020/878

Master item code: 4153000

Fiche signalétique du 12/7/2023, révision 7

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: DISCOVERT DP PEINT L

Code de la fds : P45009

UFI: 3DC1-9QF1-554U-MUUX

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage recommandé :

Décapant peinture

Nettoyant

Utilisation industrielle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricants :**

Socomore SASU

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

**Distributeurs :**

Socomore SASU

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

**Personne chargée de la fiche de données de sécurité:**

techdirsocomore@socomore.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger:

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## DISCOVERT DP PEINT L



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) ORANGE, DOUX, EXTRAIT. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq 0.1\%$

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 5\%$ - $< 7\%$	N,N-DIMETHYLDEC-9-ENAMIDE	CAS: 1356964-77-6 EC: 806-919-0 REACH No.: 01-2120058432-61	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</p> <p>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</p>
$\geq 3\%$ - $< 5\%$	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol; éther monobutylrique du diéthylèneglycol	Numéro 603-096-00-8 Index: CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH No.: 01-2119475104-44	<p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p>

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

>= 1% - < 3%	Acides sulfoniques, hydroxyalcane en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium	CAS: 68439-57-6 EC: 931-534-0 REACH No.: 01-2119513401-57	<p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>Limites de concentration spécifiques: C &gt;= 38%: Eye Dam. 1 H318 5% &lt;= C &lt; 38%: Eye Irrit. 2 H319</p>
>= 1% - < 3%	DIMETHYL SUCCINATE	CAS: 106-65-0 EC: 203-419-9 REACH No.: 01-2119486681-29	<p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p>
>= 1% - < 3%	Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane	CAS: 38172-91-7 EC: 609-530-2 REACH No.: 01-2120058432-61	<p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p>
>= 0.5% - < 1%	ORANGE, DOUX, EXTRAIT	CAS: 68647-72-3 EC: 232-433-8 REACH No.: 01-2119493353-35	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</p> <p>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</p> <p>⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411</p>

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible,

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Germany

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm -

Remarques: France VLEI

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm -

Remarques: UK

- Type OEL: UE - TWA(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

- Type OEL: National - TWA(8h): 50 mg/m<sup>3</sup>, 9 ppm - STEL: 100 mg/m<sup>3</sup>, 18 ppm -

Remarques: Netherlands

- Type OEL: National - TWA: 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm -

Remarques: Belgium

- Type OEL: National - TWA: 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL(15min (Miw)): 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm - Remarques: Österreich

Valeurs limites d'exposition DNEL

N,N-DIMETHYLDEC-9-ENAMIDE - CAS: 1356964-77-6

Consommateur: 2.857 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 10 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.857 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5.71 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 40 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 101 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 7.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 20 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 10 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

Travailleur industriel: 10 ppm - Consommateur: 5 mg/kg p.c./jour - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 ppm - Consommateur: 5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1.25 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane - CAS: 38172-91-7

Travailleur industriel: 2.115 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.50 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

**Valeurs limites d'exposition PNEC**

N,N-DIMETHYLDEC-9-ENAMIDE - CAS: 1356964-77-6

Cible: Sol (agricole) - Valeur: 5.3 mg/kg

Cible: Eau douce - Valeur: 0.028 mg/l

Cible: Eau (rejets intermittents) - Valeur: 0.028 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.0028 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 1.541 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.154 mg/kg

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Cible: Eau douce - Valeur: 1 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 4 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.4 mg/l

Cible: Sol - Valeur: 0.32 mg/l

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 200 mg/l

Cible: voie orale (empoisonnement secondaire) (nourriture) - Valeur: 56 mg/kg

Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium - CAS: 68439-57-6

Cible: Eau douce - Valeur: 0.024 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.0024 mg/l

Cible: PNEC intermittent - Valeur: 0.0197 mg/l

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 4 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 0.767 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.0767 mg/kg dw

Cible: Sol (agricole) - Valeur: 0.0061 mg/kg dw

**Indicateurs Biologiques d'Exposition**

N.A.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

### DISCOVERT DP PEINT L

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair (°C):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	4	--	--

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.00-1.04	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

Composés Organiques Volatils - COV = 0,92 %

Composés Organiques Volatils - COV = 9,2 g/l

N.A. = non disponible

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

DISCOVERT DP PEINT L

Toxicité aiguë:



**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

ETAmélange - Orale 8258,94 mg/kg pc

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

N,N-DIMETHYLDEC-9-ENAMIDE - CAS: 1356964-77-6

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 550 mg/kg

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylène glycol - CAS: 112-34-5

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg bw

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg bw

Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h - Remarques: IRT (inhalation risk test)

Toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Souris = 720 mg/kg pc/jour - Remarques: 14 weeks

Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium - CAS: 68439-57-6

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2079

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 52

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 6300

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin < 13500

DIMETHYL SUCCINATE - CAS: 106-65-0

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5.000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg - Remarques: estimated to be 2,000 - 5,000 mg/kg

Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane - CAS: 38172-91-7

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 464 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat < 2150 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

Toxicité aiguë;

Corrosion cutanée/irritation cutanée;

Lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Cancérogénicité;

Toxicité pour la reproduction;

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Danger par aspiration.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane

Domage oculaire / irritation des yeux :

Lésions oculaires graves

Essais sur lapin (OECD 405)

Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les yeux, rougeurs, douleurs

---

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

N,N-DIMETHYLDEC-9-ENAMIDE - CAS: 1356964-77-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1.1 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.8 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.28 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 7.5 mg/l

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylène glycol - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4950 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 13415 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Americamysis bahia

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Desmodosmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: microorganism > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 100 mg/l

Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium - CAS: 68439-57-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.2 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.53

DIMETHYL SUCCINATE - CAS: 106-65-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 50 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Experimental

Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane - CAS: 38172-91-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EL50 - Espèces: Poissons ~ 460 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Leuciscus idus (DIN 38 412, part 15)

Point final: EC50 - Espèces: Invertébrés aquatiques > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Leuciscus idus (DIN 38 412, part 15)

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodosmus

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

subspicatus (OECD 201)

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus (OECD 201)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Biodégradabilité: Photodégradation (dans l'air) - Test: DT50 - Durée: 3-4 heures - Remarques:  $1.5 \times 10^6$  /cm<sup>3</sup>, AOPWIN

Biodégradabilité: Biodégradation dans l'eau - Test: MITI modif(I) - Durée: 28 jours - %: >80 - Remarques: OECD 301C

Acides sulfoniques, hydroxycane en C14-C16 et alcène en C14-C16, sels de sodium - CAS: 68439-57-6

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: BIODG22 - Durée: 28 jours - %: 92

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: OCDE 301B - Durée: 28 jours - %: 80

Produit de réaction du 2-propyn-1-ol avec le méthyloxirane - CAS: 38172-91-7

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: OCDE 301A - Durée: 21 jours - %: >=100% - Remarques: (ECHA - 03/08/2018)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Log Pow 1 - Remarques: 20°C

### 12.4. Mobilité dans le sol

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Volatilité (H constante de la loi de Henry) 0 atm m<sup>3</sup>/mol - Remarques: 25°C

Tension superficielle 0.0069 N/m - Remarques: 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration >= 0.1%

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

---

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 06 03\* autres solvants et mélanges de solvants

---

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport ADR, IATA et IMDG.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L****14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N.A.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N.A.

---

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 55

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

## DISCOVERT DP PEINT L

agents de surface anioniques  $\geq 5\%$  -  $< 15\%$   
agents de surface non ioniques  $< 5\%$   
parfums  $< 1\%$

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014)).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

---

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) DISCOVERT DP PEINT L

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -

Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
DISCOVERT DP PEINT L**

KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.